

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier portant sur votre demande d'information. Celui-ci a retenu toute mon attention et je vous en remercie.

La politique des familles figure parmi les priorités du Mouvement Réformateur.

Par exemple, nous plaidons en faveur d'une meilleure conciliation entre la vie professionnelle, familiale et privée par la mise en place d'un compte-épargne temps qui serait un compte individuel à chaque travailleur, alimenté au cours de la carrière par les jours de congés épargnés ainsi que le cas échéant, des heures supplémentaires. Le salarié pourrait ainsi moduler ses périodes d'activité et de congé en fonction du changement de son cadre familial.

Nous voulons également que l'on cesse de pénaliser le conjoint qui interrompt sa carrière ou réduit son temps de travail pour s'occuper de ses enfants et instaurer un partage des prestations de retraite.

De même, nous souhaitons augmenter les allocations pour congé parental de manière proportionnelle au revenu, afin de rendre la suspension de travail plus intéressante que d'arrêter de travailler.

### **Question 1**

Comme je vous l'avais mentionné l'année dernière, à titre personnel, je suis favorable à l'engagement dans la durée mais je prône la liberté de choix de chacun.

En outre, je partage votre inquiétude quant aux dégâts que peuvent causer un divorce ou une séparation en terme de paupérisation des familles mais aussi des conséquences dommageables sur les enfants.

C'est pourquoi, nos recommandations tendent justement à mettre l'enfant au centre des préoccupations en assurant par exemple, la pacification des débats en cas de divorce ; en sensibilisant davantage les acteurs de terrain à l'aliénation parentale ; en plaidant pour la création d'un tribunal de la famille qui se verrait attribuer l'arbitrage de tout les contentieux familial.

Enfin, nous proposons aussi de majorer le supplément social octroyé aux enfants d'invalides et il nous semble indispensable de renforcer les suppléments sociaux accordés aux familles monoparentales.

### **Question 2**

En ce qui concerne les droits à la pension que vous mentionnez, la position du MR est sans équivoque sur le sujet. Une des propositions de notre programme souligne qu'il faut cesser de pénaliser le conjoint qui interrompt sa carrière ou réduit son temps de travail pour s'occuper de ses enfants et instaurer un partage des prestations de retraite. En effet, actuellement, il est fréquent que l'un des conjoints (souvent la mère) réduise son temps de

travail pour prendre soin des enfants. Les conséquences sont lourdes pour ce conjoint qui quitte partiellement ou complètement le marché de l'emploi. C'est pourquoi nous voulons instaurer un mécanisme de partage des prestations de retraite acquises sur une base commune et volontaire. De cette manière, les droits acquis à la pension sont additionnés puis répartis par moitié entre un participant et son conjoint ou ancien conjoint pour chaque année pendant laquelle ils ont été mariés ou cohabitants légaux.

### **Question 3**

Avant toute chose, je tiens à préciser que le Mouvement Réformateur considère que les questions d'ordre éthique (telles que le mariage et l'adoption par les couples homosexuels, la procréation médicalement assistée, l'avortement, l'euthanasie, etc.) comme des questions de conscience personnelle et n'impose pas de consigne de votes à ses mandataires, sur ce type de proposition de loi ; les parlementaires MR ont donc toute liberté d'expression et toute liberté de vote tant à la Chambre qu'au Sénat, contrairement à ce qui se produit dans d'autres partis.

A mon sens, il faut encadrer la pratique des mères porteuses en interdisant la commercialisation des enfants.

Dans cette optique, nous devons veiller à ce que cette pratique soit soumise à de strictes conditions et sans engagements financiers hormis les frais.

Enfin, il est primordial qu'un médecin gynécologue constate par écrit qu'il existe une incapacité physiologique à porter la grossesse dans le chef du ou des parents commanditaires ou que la femme se trouve confrontée au très grand risque qu'une grossesse ferait courir à sa propre santé ou à celle de l'enfant ou si une grossesse risque de mettre en danger la santé de la mère ou de l'enfant (par exemple par la prise chronique de médicaments nuisibles au fœtus).

### **Question 4**

La reconnaissance d'un statut social aux aidants proches figure également parmi les priorités de notre Mouvement. Concrètement, le statut de l'aidant proche doit garantir, aux travailleurs qui décident d'interrompre leur carrière professionnelle pour s'occuper d'un proche dépendant, le maintien, durant toute la période de soins, de leurs droits à la sécurité sociale ainsi que la valorisation de leurs prestations, notamment pour leurs droits à la pension. Comme c'est le cas en Flandre, il convient également de définir les conditions d'une aide financière spécifique aux aidants proches. Enfin, une information complète et des formations spécifiques doivent être offertes aux personnes bénéficiant de ce statut.

Par ailleurs, nous voulons également soutenir fiscalement les familles confrontées au handicap d'un enfant.

En effet, les familles d'enfants handicapés s'exposent à des coûts importants pour la garde de leurs enfants. Ces frais sont d'autant plus élevés que les enfants souffrent d'un handicap lourd.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2010, le MR a obtenu que la déduction fiscale des frais de garde soit autorisée jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans s'il souffre d'un handicap lourd. Cette mesure est entrée en vigueur le 1.1.2010.

Le MR souhaite par ailleurs majorer l'abattement fiscal pour enfant handicapé lorsque celui-ci est atteint d'un handicap lourd : L'enfant compterait alors pour trois au lieu de deux actuellement.

Dans le cas qui nous occupe, nous voulons aussi élargir le congé parental et le congé pour assistance médicale :

L'accord de Gouvernement prévoit également, comme le souhaitait le MR, un élargissement du congé parental en faveur des parents d'un enfant souffrant d'un handicap. L'objectif est de permettre, aux parents d'enfants souffrant d'un handicap mental ou d'un handicap lourd, de suspendre leur carrière professionnelle plus facilement que cela n'est le cas aujourd'hui.

Le MR souhaite que cet engagement du Gouvernement soit exécuté. A cet effet, il propose les mesures suivantes :

- **Congé parental** : L'âge limite de l'enfant serait porté de 12 à 18 ans. La période d'indemnisation serait doublée (3 à 6 mois pour une interruption à temps plein, 6 à 12 mois pour un mi-temps ou 15 à 30 mois pour un 4/5èmes). Les allocations seraient en outre majorées lorsqu'il s'agit d'une famille monoparentale.

## **Question 5**

D'une étude récente il ressort que l'âge moyen du premier rapport sexuel est de 16 ans et deux mois. Il y a urgence : actuellement et surtout dans les grandes villes, les jeunes filles et les jeunes femmes ont de plus en plus tendance à confondre interruption volontaire de grossesse et contraception. L'IVG tend à se banaliser.

Aussi, le MR veut généraliser rapidement un cours d'animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire. Cette éducation donnerait notamment aux jeunes toute information leur permettant de maîtriser leur fécondité et dès lors prévenir les grossesses non désirées.

## **Conclusion**

Notre priorité en matière de politique familiale est d'offrir à chaque famille et à chaque individu la liberté d'un libre choix.

Notre action au gouvernement fédéral a permis de revaloriser les allocations familiales ; d'augmenter le revenu minimum imposable avec enfant à charge ; de réduire la fracture numérique ; de prolonger la déduction des frais de garde en d'handicap lourd, ...

Enfin, je vous invite à consulter le programme du Mouvement Réformateur pour les élections de juin 2010, vous y trouverez notamment toutes nos propositions relatives à la famille ; à nos aînés, aux personnes en situation d'handicap, à la pension, à la santé, etc.

Voici le lien du site du MR : [www.mr.be](http://www.mr.be)

Restant à votre écoute et vous remerciant pour votre démarche, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Didier REYNDERS**  
**Président du MR**